

Protocole sanitaire

Avenant du 18 juin 2020 en vue de la reprise pour tous les élèves le 22 juin

Le nouveau protocole sanitaire transmis aux écoles mercredi 17 juin permet un assouplissement des règles de distanciation.

Voici les principales informations de ce protocole mis en place et allégé à respecter.

Il vaut pour avenant à l'ancien protocole présenté en conseil d'école le 18 mai dernier.

Rôle des parents :

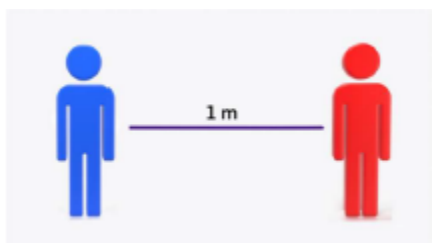
Les parents jouent un rôle essentiel Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Nouvelles règles de distanciation physique

La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

MATERNELLE : entre les élèves d'une même classe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de l'autre classe.

En conséquence, **les deux classes maternelles retrouvent leur aménagement habituel et tous les élèves de la Petite à la Grande Section seront accueillis.**



ELEMENTAIRE : la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

En conséquence, **les quatre classes élémentaires seront réaménagées pour accueillir l'ensemble des élèves en espaçant nos tables individuelles de 1 m, ou se rapprochant des 1 m, de manière latérale avec une disposition en autobus.**

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains **pendant 30 secondes**. Le séchage se fait avec une serviette en papier jetable.

L'utilisation d'une solution hydro alcoolique est également utilisée à défaut.

Le lavage des mains sera réalisé chaque jour d'école :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Nouvelle règle: Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

- Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire à l'école pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

Nouvelle règle : Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

- Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. Le déroulement de la journée et des activités scolaires limitent les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite comme à l'école maternelle.

o l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement est réalisée par des points d'entrée différents.

Les parents veilleront à ce que leur enfant passe aux toilettes à la maison avant l'arrivée à l'école. Ils éviteront les attroupements : distanciation à 1 m, ne pas rester aux abords de l'école trop longtemps.

- **ELEMENTAIRE**

Les parents déposent les enfants devant l'école en « dépose minute » sans accompagner leurs enfants entre 7h50 et 8h00 et entre 13h20 et 13h30.

Les enfants entreront dans l'école par **la porte la plus proche de leur salle de classe selon une signalétique** afin de fluidifier au mieux la circulation des élèves et d'éviter tout croisement. Ils devront conserver une distance d'un mètre minimum entre eux.

La personne présente devant le bâtiment de l'école élémentaire s'assurera du respect des consignes. La porte d'entrée sera fermée à 8h00 et 13h30.

Il n'y aura plus d'accueil dans la cour ; une fois entrés dans l'école, les enfants se rendront directement dans leur classe où un enseignant sera présent.

Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

La personne qui assure l'ouverture du portail veillera à fermer la porte d'entrée.

Lors des sorties à 11h30 et 16h, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux et pour éviter les attroupements et donc la promiscuité, ils emprunteront les chemins différents suivants

- **MATERNELLE :**

Les parents se garent sur le parking de l'école et accompagnent leur enfant jusqu'à la porte d'entrée du bâtiment, selon une signalétique indiquée entre 7h50 et 8h30 et entre 13h20 et 13h30.

Une personne sera présente pour veiller à ce que l'enfant se rende jusqu'à la porte d'entrée indiquée de sa classe suivant le sens de circulation.

Le portail et la porte d'entrée seront fermés à 8h30 et 13h30.

o les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés.

L'enfant aura obligatoirement dans son sac des mouchoirs en papier.

ELEMENTAIRE : l'enfant gardera à sa place sa veste et son cartable. Les élèves se laveront les mains (ou utilisation du gel hydro alcoolique) dans leur propre salle de classe suivant un ordre établi.

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers, livres.), et conservé ensuite dans son sac.

o les récréations sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière

o la restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves (ou groupe d'élève s'agissant de la maternelle).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La formation, l'information et la communication

Le personnel est formé aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents Ils sont informés clairement :

o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

o de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;

o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;

Isolement immédiat avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

- *Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*

- *Transmission aux personnels et aux familles des élèves de consignes sanitaires éventuellement données par les autorités sanitaires*

- *La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.*

o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

- *information du médecin scolaire : Dr Sanchez Vargas*

03 89 72 33 87 ; liliane.kante@ac-strasbourg.fr

- *information de l'infirmière de secteur du collège de Fortswchihr : Mme Roth*

03 89 47 40 58 ; Sandra.Galati@ac-strasbourg.fr

o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

o de l'organisation du périscolaire